

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Appel d'offres ouvert n° AOO-GC-01-2022

POUVOIR ADJUDICATEUR

GROUPEMENT DE COMMANDES MAIRIE / CCAS

Coordonnateur désigné au groupement : MAIRIE

Représentant du coordonnateur désigné au groupement : Monsieur le Maire

Adresse du coordonnateur désigné au groupement :

MAIRIE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON

BP 291 - 220 Avenue Victor Claude

BLENOD LES PONT A MOUSSON

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

☎ : 03 83 80 43 00

Fax : 03 83 80 18 72

Courriel Mairie : mairie@blenod.fr

Courriel Service Finances Achats publics : marches-publics@blenod.fr

Site de la commune : <http://www.blenod.fr>

Les documents du marché sont disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse <http://www.klekoon.com>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

L'avis implique un marché public

Objet du marché : Prestation de services d'assurances

Référence acheteur : Appel d'offres ouvert n° AOO-GC-01-2022

Type de marché : Services

Procédure : ouverte

Lieu d'exécution de la prestation : Sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout ou besoin est.

Code NUTS : FR411 – Meurthe et Moselle

Description : Souscription d'un contrat d'assurances au profit de la mairie et du CCAS de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson (groupement de commandes)

Classification CPV principale : 66510000 – Services d'assurances

Marché à lot unique : Assurance Risques statutaires du personnel de la fonction publique affilié à la CNRACL (Classification CPV 66512000)

Type de marché : Services

Description succincte : MARCHE DE SERVICE D'ASSURANCES

Procédure : La présente consultation est passée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des L.2121-1 à L.2121-2 et L.2161-2 à R.2161-5 conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Durée/délai d'exécution du marché : Le marché est conclu pour une durée de 5 (cinq) ans à compter du 01/01/2023

Les deux parties conservent la faculté de résiliation annuelle moyennant les préavis indiqués au cahier des clauses administratives particulières.

Le délai d'exécution part de la date d'effet du contrat telle que prévue aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières.

Les candidats (assureurs et intermédiaires) devront fournir impérativement les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

Le dossier de la candidature devra contenir :

1°) Une déclaration quant à la **situation juridique** qui comprenant : (ou DC1)

- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner ;
- Est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

2°) Une déclaration du candidat relative à ses **capacités économique, financière, technique et professionnelles**, comprenant : (ou DC2)

- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du marché des trois dernières années ;
- Les données de banques appropriées ou preuve d'une assurance de responsabilité Civile
- Les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
- Une liste de références en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années ;
- Les moyens matériels de l'entreprise ;

Afin de faciliter la production des informations et renseignements demandés ci-dessus, les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

La collectivité accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen. Ce dernier devra être rédigé en français.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance en vertu des articles L.310-1 et suivants, L.500-1 et L.511-1 et suivants du Code des assurances ou équivalent pour les candidats européens.

Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Marché éligible au MPS : Non

Jugement des offres : Le jugement sera effectué dans le respect des conditions prévues par le Code de la commande publique. Le jugement des offres se fonde sur une pluralité de critères pondérés.

Si toutes les offres présentées étaient irrégulières ou inacceptables (c'est-à-dire incomplètes ou ne répondant pas aux exigences demandées), le marché pourra être déclaré sans suite pour cause d'infructuosité et ce, sans besoin de consulter la commission d'appel d'offres (Art. R.2185-1 et suivants du Code de la commande publique).

Les soumissionnaires seront informés du motif de déclaration (Art. R. 2185-2 et R.2385-1 du Code de la commande publique).

A la suite d'une déclaration sans suite pour cause d'infructuosité, le groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson pourra soit relancer une nouvelle procédure, soit, suivant les motifs de la déclaration, et sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées, passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables et recourir à une procédure négociée.

Une négociation pourra être effectuée dans le respect des conditions prévues dans le Code de la commande publique. Seuls les candidats ayant présentés une offre seront admis à la négociation ou encore en dialogue compétitif.

La négociation ne pourra conduire à modifier substantiellement les éléments contenus dans la consultation. La négociation pourra se dérouler en phases successives à l'issue de chacune desquelles, certains candidats pourront être éliminés en application des critères de jugement des offres définis dans l'article ci-après.

Les candidats répondront aux demandes du groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson et du Cabinet CAP Service Public.

L'attribution de chaque lot se fera au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminé par addition des notes obtenues par le candidat pour chacun des critères ci-dessous.

Il est à noter que certaines offres pourront être jugées irrégulières ou inappropriées au vu des réserves émises et entraîner l'élimination de l'offre.

Sur un total de 100, les critères sont pondérés comme suit :

- **Critère 1 : 40/100 Valeur Technique**

- Les offres seront notées selon les réserves émises, notamment par l'appréciation de leur gravité, de leur impact financier prévisionnel maximal, de leur importance dans le cadre des exigences de la consultation, selon les réponses apportées par les autres candidats et éventuellement selon les améliorations de garantie.
- Réserve rédhibitoire c'est-à-dire inacceptable au vu des demandes de garanties formulées au cahier des charges et/ou considérée comme insupportable financièrement par le groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson : attribution d'une note de 0 (zéro) sur le critère 1.

- **Critère 2 : 40/100 Tarification**

- **Critère 3 : 20/100 Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire**

Enchères électroniques : Non

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre : français

Unité monétaire pouvant être utilisée dans l'offre : € (euro)

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 31 octobre 2022 à 12 h 00
Envoi à la publication profil acheteur et site de la commune : 22 septembre 2022
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 22 septembre 2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et/ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur www.klekoon.com

Le service gestionnaire du profil acheteur sera en congés du 26/09 au 07/10/2022 inclus, les réponses aux renseignements complémentaires seront donc apportées à partir du 10 octobre 2022.

Instance chargée des procédures de recours
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
5 Place de la carrière
C.O. 38
FR-54036 NANCY Cedex
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Tél. 03.83.17.43.43
Fax : 03.83.17.43.50